

**Confédération Paysanne  
Auvergne-Rhône-Alpes**

58 rue Raulin  
69007 Lyon  
Tél. : 04 72 41 74 42  
Port. : 07 82 23 51 67  
E-mail : auvergnerhonealpes  
@confederationpaysanne.fr  
www.aurapaysanne.fr

@ConfAURA

@ConfPaysanneAURA

**Antennes Départementales**

**Ain**

01 Bourg-en-Bresse  
Tél. : 04 74 45 25 59

**Allier**

63 Lempdes  
Tél. : 04 66 54 76 13

**Ardèche**

07 Privas  
Tél. : 04 75 64 49 93

**Cantal**

15 Aurillac  
Tél. : 04 71 43 30 50

**Drôme**

26 Crest  
Tél. : 04 75 25 21 72

**Isère**

38 Grenoble  
Tél. : 04 76 09 26 05

**Loire**

42 Chamboeuf  
Tél. : 04 77 26 51 95

**Haute-Loire**

43 Le Puy-en-Velay  
Tél. : 04 71 04 26 78

**Puy-de-Dôme**

63 Lempdes  
Tél. : 04 73 14 14 11

**Rhône**

69 Lyon  
Tél. : 04 78 38 33 97

**Savoie**

73 Saint-Baldoph  
Tél. : 04 79 60 49 14

**Haute-Savoie**

74 Annecy  
Tél. : 04 50 88 18 47

**Monsieur le Directeur,  
DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes  
Marmilhat  
16B, rue Aimé Rudel  
BP 45  
63370 LEMPDES**

Lyon, le 10 septembre 2021

**Objet : Apiculture – Utilisation libre des acides organiques**

Monsieur le Directeur,

Les apiculteurs-trices adhérent.e.s de la Confédération souhaitent alerter à nouveau les services du Ministère de l'Agriculture au sujet des entraves mises par vos services à l'utilisation libre des acides organiques en apiculture.

Pour mémoire, les apiculteurs-trices ont réagi fortement au rappel à l'ordre que vos services nous ont adressé, menaçant de détruire nos cheptels, et interdisant aux ADAs (Association de Développement de l'Apiculture) et à l'ITSAP (Institut Technique et Scientifique de l'Apiculture) de poursuivre leurs activités d'expérimentations et de communiquer leurs résultats pour des produits encore dépourvu d'AMM (Autorisation de Mise sur le Marché).

La filière apicole a longtemps été délaissée par les services publics. Elle s'est trouvée contrainte de s'organiser pour survivre. Notamment grâce aux travaux d'essai réalisés par les apiculteurs et aux recherches par les structures techniques sur des alternatives et les produits innovants dans la lutte contre varroa destructor en Agriculture biologique.

Les AMM autorisés en bio actuellement disponibles ne sont pas satisfaisantes. Apibioxal acide oxalique pose des problèmes de collage en sublimation (présence de glucose), MAQS acide formique et les produits aux thymos provoquent trop de troubles aux colonies (sur consommation de miel et mortalité d'abeille adultes ).

Par ce courrier nous vous demandons d'interpeller votre Ministère de tutelle afin de définir en urgence un nouveau cadre réglementaire pour mettre un terme à cette situation.

Nous voulons que les instituts techniques Ada et INSAP puissent de nouveaux en partenariat avec les apiculteurs continuer à faire leurs recherches et essais. Nous demandons également l'autorisation de l'utilisation sous sa forme brute (sans excipient) de l'acide oxalique de pharmacie par les apiculteurs.

Nous sommes par ailleurs disponibles pour une rencontre sur une ferme afin de vous montrer pratiquement les enjeux vitaux pour nos fermes d'utiliser ces molécules librement. Nous pourrons organiser ce rendez-vous à votre convenance. Ce sera également l'occasion de revenir avec vous sur les difficultés de la filière apicole, difficultés issues en grande partie par le choix d'un développement agricole et économique subis par les apiculteurs.trices.

Nous vous prions de recevoir l'expression de nos meilleurs sentiments.

Pour la Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes,  
Olivier Gachet, apiculteur et élu à la Chambre d'agriculture de la Loire